



Règlement

Afin de permettre un bon déroulement des activités de formation, le club du FC Tricolore Gasperich expose ci-après les principes essentiels à respecter.

Le paiement de la cotisation vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription

Pour chaque saison, une cotisation est appelée. Elle correspond à la période allant de septembre d'une année à la fin du mois de juin de l'année suivante. Le montant ne varie pas quelle que soit la date d'inscription ou la catégorie.

Le versement de cette cotisation ne représente en aucun cas le paiement pour une prestation de service, mais une participation aux frais de formation et de gestion. Une fois inscrit, aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être fait.

Un tarif préférentiel est proposé aux familles dont plusieurs enfants sont inscrits au club.

Outre l'acceptation du présent règlement, le paiement de la cotisation vaut également acceptation pour que le joueur puisse être pris en photo ou vidéo dans le cadre de ses activités au Club, pour utilisation éventuelle sur les différents supports.

L'affiliation - Licence

En parallèle de l'inscription, le joueur doit s'affilier auprès de la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) afin de devenir licencié et pouvoir ainsi participer aux matchs du championnat et autres compétitions officielles.

Cette affiliation est donc obligatoire.

Les entraîneurs sont en charge de l'affiliation de leurs joueurs et sont les interlocuteurs pour toute question et gestion du dossier.

Les entraînements

Afin que les joueurs puissent profiter au mieux des entraînements, il est important que ceux-ci puissent commencer à l'heure. Cela signifie que les joueurs arrivent à l'avance pour être prêts et équipés à l'heure précise du début des entraînements.

Toute absence ou retard doit être signifié à l'avance à l'entraîneur et leur nombre, limité, car cela interrompt et désorganise le reste de l'équipe.



Les matchs

Les matchs sont organisés par la Fédération et sont en général toujours le même jour (samedi ou dimanche en fonction de chaque catégorie).

Ils sont avant tout une affaire d'équipe et il est donc important que le joueur se rende disponible. Une absence peut mettre toute l'équipe à mal en ne permettant pas des remplacements pendant le match voire peut conduire toute une équipe à faire forfait ! Les absences doivent donc être exceptionnelles et communiquées le plus tôt possible aux entraîneurs.

En cas d'absence pour raisons médicales, un certificat pourra être demandé.

Lors des matchs, les parents sont encouragés à venir soutenir les enfants. Quelques petites règles sont malgré tout à respecter :

- Ne prenons ni la place ni le rôle de l'entraîneur et respectons ses décisions.
- Restons calmes ! toute violence ou excès verbal envers l'arbitre, les entraîneurs, les autres parents et à plus forte raison, les enfants (le vôtre inclus) sont à proscrire.
- Soyons fair play ! Parfois nous gagnons, parfois nous perdons. Dans tous les cas, encourageons nos enfants, applaudissons leurs bonnes actions, soutenons-les dans la défaite et n'oublions pas l'équipe adverse ! nous pouvons aussi reconnaître leur mérite !
- Autour du terrain, restons derrière les mains courantes. Pour rappel, l'accès aux vestiaires (à domicile comme à l'extérieur) est interdit aux parents.

Les transferts

Tout changement de club entraîne le transfert de la licence du joueur.

Ce transfert (périodes, modalités, tarifs, ...) est règlementé par la Fédération et est payant. Le transfert d'un joueur d'un Club à un autre peut s'effectuer librement pour les enfants jusqu'à la catégorie des pupilles incluse.

Les transferts sont possibles en janvier ou juin (dates précises fixées par la FFLF chaque année). Toute demande sera à adresser au moins 15 jours avant la fin de la période de transfert définie par la FFLF.

Ne seront éligibles pour les transferts pendant la période de janvier que les joueurs n'ayant participé à aucune des rencontres du championnat en cours (à l'exception des joueurs des catégories Bambini et Pupilles).

Les autres demandes de transfert ne seront prises en considération que pendant la période d'été (juin/juillet selon dates FFLF).

Le transfert pourra être définitif ou temporaire, en fonction des échanges qui auront lieu entre les 2 clubs. En fonction des catégories, il sera également gratuit ou onéreux (tarif déterminé par la FFLF), le montant du transfert devant être payé par le Club Bénéficiaire du transfert (nouveau club) au Club Cédant (ancien club).

En cas de transfert vers le FC Tricolore Gasperich, le montant demandé par le Club cédant pourra être à charge des parents du joueur, au moins pour la première année. En parallèle, la cotisation (cf. premier paragraphe du présent règlement) devra être réglée avant finalisation du transfert.

Tout départ du club (transfert vers un autre club) ne sera autorisé qu'aux joueurs qui seront à jour de paiement.